



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
St-Côme-Linière

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

RÈGLEMENT 431-2025

Résolution 26-01-005

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 431-2025 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 147-06

ATTENDU que le conseil peut, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier le plan d'urbanisme n° 147-06 ;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'y apporter certaines modifications ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Mme Bianca Perreault, conseillère, à la séance du 8 décembre 2025;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté le 8 décembre 2025 ;

ATTENDU que ledit projet de règlement a été soumis à une période de consultation suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que la période de consultation sur ledit projet a été tenue du 9 décembre 2025 au 20 janvier 2026 inclusivement;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 20 janvier 2026;

ATTENDU que la présente résolution, ainsi que le règlement n° 431-2025 modifiant le Plan d'urbanisme n° 147-06, seront transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ;

ATTENDU que le texte complet du règlement n° 431-2025 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par M. Harold Létourneau, **APPUYÉ** par M. Alain Bouchard **ET RÉSOLU** unanimement

QUE le conseil adopte le règlement n° 431-2025 modifiant le Plan d'urbanisme n° 147-06 afin d'ajouter une nouvelle zone d'affectation « Publique et institutionnelle » ainsi qu'une zone d'affectation « Résidentielle de moyenne à forte densité » au plan d'affectation du sol en périmètre urbain (feuillet 2/2).

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1362, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 12^e jour du mois de février 2026

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le douzième jour du mois de février deux mille vingt-six, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce douzième (12^e) jour du mois de février deux mille vingt-six.



Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-Trésorière